

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2022

<b>DELIBERATION N°CP2022- 11/4/20 DOSSIER N°5447</b>	<b>PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (P.D.I.P.R.)</b>
--	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marie-Thérèse VIALLE, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Renée NICOUX  
Marie-Christine BUNLON à Laurent DAULNY  
Patrice FILLOUX à Jean-Luc LEGER  
Patrice MORANCAIS à Laurence CHEVREUX  
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN  
Isabelle PENICAUD à Eric BODEAU  
Armelle MARTIN à Marie-France GALBRUN

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature*

RAPPORTEUR : M. Laurent DAULNY  
en l'absence de Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.)**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
Vu les délibérations de l'Assemblée Départementale N°8/5/9 en date du 19 mai 2008 et N°12/5/28 du 17 décembre 2012,  
Vu les délibérations des Commissions Permanentes N°12/3/10 en date du 15 décembre 2015, N°06/5/29 du*

Publié sur le site [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 28 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le



ID : 023-222309627-20221121-CP2022337-DE

17 juin 2016, N°12/5/21 du 9 décembre 2016, N°06/5/34 du 2 juin 2017, N°10/5/20 du 22 décembre 2017, N°06/5/23 du 15 juin 2018, N°12/5/13 du 21 décembre 2018, N°06/5/34 du 14 juin 2019, N°10/5/37 du 4 octobre 2019, N°06/5/14 du 12 juin 2020, N° 05/5/40 du 21 mai 2021, N° du 10/4/26 du 8 octobre 2021, N° 03/4/26 du 25 mars 2022 et N° 08/07/2022/4/30 du 8 juillet 2022,  
VU l'article L361-1 du Code de l'Environnement,  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2022-11/4/20 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'inscrire au PDIPR les linéaires complémentaires de chemins figurant dans le tableau ci-annexé ;
- de maintenir sur le territoire des communes n'ayant pas fait l'objet d'une réactualisation du PDIPR, l'inscription des chemins visés par la délibération de l'Assemblée départementale n° 08/5/9 du 19 mai 2008.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**